

en direct

Bulletin municipal n° 88
Juin 2020



dessin



printemps

couleur



rêve

fleur



vie



fenêtre



enfant

VIGNOC

www.vignoc.fr



mairie

12, rue des Ecoles - 35630 Vignoc
T. 02 99 69 82 46 - F 02 99 69 86 94
mairie.vignoc@orange.fr

En cas d'urgence : 02 99 69 82 46 (répondeur mairie), un numéro d'urgence vous sera donné.

périodes scolaires

ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h30 à 18h30

vacances scolaires

ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h
et le vendredi de 14h30 à 18h30

Infirmière libérale

Mme LELAY Yolande - La Trubailière
35360 VIGNOC - T. 02 99 69 83 37

Assistante sociale

Contacter le CDAS, de Saint Aubin d'Aubigné
T. 02 99 02 37 77 du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Point Poste

Les principaux services de la poste (colis, recommandé, retrait argent etc...) se font au Bar-Tabac "Le Refuge".

Numéros urgences

Pompiers départementaux	18
Pompiers de Gévézé	02 99 69 02 02
Gendarmerie	17
Gendarmerie de Hédé	02 99 45 45 61
SAMU-Médecin de garde	15
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
Allo Enfance maltraitée	08 00 05 41 41
SIDA info services	08 00 84 08 00
SOS viols	08 00 05 95 95
Chenil service - SACP	02 99 60 92 22

Bibliothèque

Drive : réservez les documents par mail ou par téléphone, vous pourrez les retirer sur rendez vous.

Mail : bibliotheque@vignoc.fr

Permanences téléphoniques

02 99 69 82 37

Lundi de 9h à 11h30

Mardi de 9h à 16h

Mercredi de 14h30 à 16h30

Jeudi de 9h à 16h



édito

Chers amis Vignocois

Nous vivons une expérience sans précédents.

Qui aurait pu imaginer lors des échanges de vœux de cette nouvelle année, et des cérémonies organisées à cet effet, que nous en serions là à peine 3 mois plus tard ?

Les équipes municipales lancées dans la campagne électorale pour le renouvellement des mandats, n'auraient jamais imaginé devoir continuer à assurer leurs responsabilités au-delà du 15 mars.

C'est donc une expérience unique que vivent les exécutifs municipaux prolongés ainsi sine die !

Personnellement j'avais souhaité arrêter l'activité municipale, et me voilà plongé à nouveau dans le quotidien des arrêtés municipaux, des conseils d'écoles, des commandes de masques, des réunions de bureau de la Communauté de communes, et j'en passe.

Il faut diriger sans avoir la légitimité que confère le suffrage universel, puisque vous avez élu une nouvelle équipe.

Heureusement chez nous à Vignoc, vous avez choisi la continuité. L'ensemble de mes adjoints est à nouveau investi dans la nouvelle équipe. C'est beaucoup plus simple à gérer.

Le dialogue est quotidien et il n'y a pas de décision prise qui ne soit consensuelle. Je tirerai alors ma révérence après 25 années de mandat de Conseiller Municipal dont 19 en qualité de Maire.

Ce fut une expérience très riche de faire évoluer Vignoc qui était encore très rural en 1995 (nous étions 900 habitants, dont la moitié à la campagne), jusqu'à cette commune périurbaine que vous connaissez aujourd'hui (plus de 2 000 habitants, dont plus de 75% habitent dans l'agglomération). C'était un beau challenge, et nous l'avons réussi. Je renouvelle ma gratitude aux Conseillères et Conseillers municipaux qui m'ont accompagné tout au long de ces mandats, et souhaite bonne chance à la nouvelle équipe qui sera aux commandes dans un futur que j'espère très proche.

Je remercie aussi très sincèrement les personnels communaux qui m'ont fait bénéficier de leurs services et de leur savoir-faire pendant toutes ces années.

Je vous laisse à tous une belle commune en bonne santé financière, avec de bons projets, ce qui n'était pas le cas quand nous sommes revenus aux affaires en 2014.

Je suis très fier du travail accompli à Vignoc.

Bien à vous

Jean LE GALL
Ancien Maire de Vignoc



Les articles pour le prochain bulletin doivent nous parvenir pour le 17 août 2020 à mairie.vignoc@orange.fr

vigilance

DELIVRANCE ACTES D'ETAT CIVIL
Toute délivrance de copies et d'extraits d'actes d'état civil est gratuite ainsi que la délivrance d'un extrait du casier judiciaire. On ne doit pas vous demander d'effectuer un règlement par carte bancaire lors d'une demande en ligne.



infos municipales

nouvelle équipe municipale + résultats des élections

Elections municipales

Avec une participation de plus de 70%, les Vignocois ont élu la liste conduite par Daniel Houitte « Vignoc Construite avec vous, hier, aujourd'hui, demain » avec 567 votes. La liste conduite par Virginie Bernard « Vignoc ensemble » a remporté 358 votes.

La liste de Daniel Houitte a 16 sièges au conseil municipal :

Daniel Houitte, Françoise Lefeuve, Gilles Lesage, Edith Garnier, Raymond Berthelot, Laurence Blaise, Jean Marc Renais, Nolwenn Fougeray, Nicolas DabouDET, Frédérique Maria, Arnaud Lambert, Agnès Baudrier-Billon, Erwan Josse, Emeline Richard, Joseph Houal, Laurence Pilvesse.

La liste de Virginie Bernard a 3 sièges au conseil municipal :

Virginie Bernard, Philippe Chevrel, Patricia Molinier-Laurent.

L'élection du maire et des adjoints a eu lieu jeudi 28 mai à la salle Emile Leme-tayer. Daniel Houitte a été élu maire avec 17 suffrages pour et 2 votes blancs.

La liste des adjoints proposée par Monsieur le Maire a été élue avec 16 suffrages pour, 2 votes nuls et 1 vote blanc. Les adjoints élus sont Françoise Lefeuve, Gilles Lesage, Edith Garnier, Raymond Berthelot, Laurence Blaise.



Photo de Guy Castel : Daniel Houitte maire et ses adjoints de gauche à droite Raymond Berthelot, Laurence Blaise, Edith Garnier, Françoise Lefeuve, Gilles Lesage

Résultats du 1^{er} tour des municipales 2020 Vignoc

Participation **70,40%**

TÊTES DE LISTE



Daniel HOUITTE

Sans étiquette

Vignoc, construire avec vous, hier, aujourd'hui, demain ▾

Élu(e)

61,30% 567 votes



Virginie BERNARD

Sans étiquette

Vignoc ensemble un avenir responsable ▾

38,70% 358 votes

Votes blancs/nuls

1,80% 17 votes

03

Restez informés !

Découvrez l'application mobile de VIGNOC

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone. Téléchargez gratuitement CityWall puis sélectionnez VIGNOC Disponible sur App Store ou Google Play

<https://apps.apple.com/fr/app/citywall/id1450284143>

<https://play.google.com/store/apps/details...>

Retrouvez aussi le nouveau compte Facebook de la mairie :

<https://www.facebook.com/villedevignoc>



projet

présentation du projet Sinopia

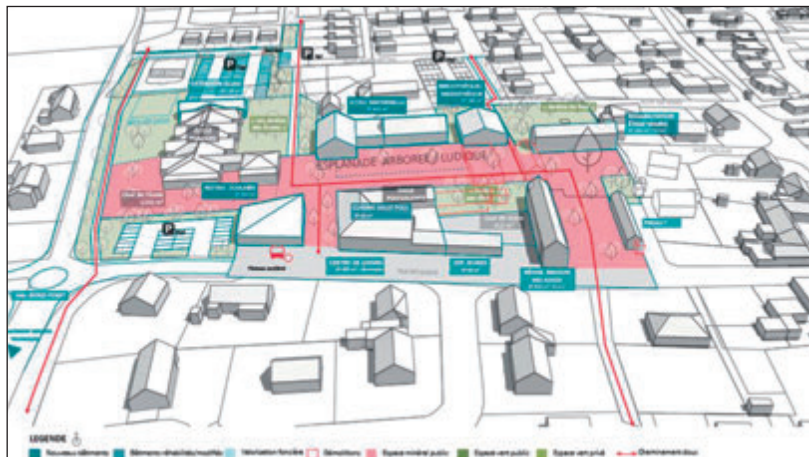
✕ Réalisation d'un centre culturel, éducatif et scolaire

Après plusieurs réunions de travail, la municipalité a présenté son projet de centre culturel, éducatif et scolaire en réunion publique. Une nouvelle école maternelle, un agrandissement de l'école élémentaire, un nouveau restaurant scolaire avec cuisine sur place (en vue d'un approvisionnement local), une médiathèque, la restructuration de l'école maternelle actuelle en Centre de Loisirs, un espace de vie dédié aux adolescents, un bâtiment entièrement consacré aux associations.

Ce pôle sera organisé au sein d'un espace piéton entièrement sécurisé, agrémenté d'espaces de jeux, de jardins et arboré. Des parkings facilement accessibles seront disponibles en périphérie.

Ce projet a été réfléchi et construit pas à pas en tenant compte de l'avis des Vignocois qui ont été largement invités à donner leurs avis et à exprimer leurs souhaits. A chaque point d'étape, les concepteurs ont revu leur copie en tenant compte des remarques.

Ce projet ambitieux est majeur pour le développement de notre commune et la qualité de vie des Vignocois.



04

aménagement Mairie



Jean Le Gall entouré de l'équipe des services techniques de la municipalité (Laurent Baron, Franck Pousset encadrés par Pascal Barbier) qui a aménagé les abords de la mairie et posé des mâts avec les drapeaux de la CEE, de la France et de la Bretagne.

Nous les remercions pour cette belle réussite.





solidarité : don de masques

Disposant d'une réserve de masques datant de la grippe H1N1 et face à la pandémie du coronavirus, la commune a offert 400 masques FFP2 à chacun des quatre établissements d'hébergement pour personnes âgées où résident des Vignocois : Hédé-Bazouges, Melesse, Guipel et Tinténiac.

Par ailleurs, 300 et 80 masques ont été remis respectivement aux aides à domicile de l'Association Ben ess sei nous et à l'infirmière à domicile vignocoise qui interviennent sur notre territoire.

achat de masques par la mairie

Mardi 13 mai, le lieutenant Christophe Le Helloco, commandant la communauté de brigades de Hédé-Bazouges Bécherel (COB), et le chef de brigade de Hédé-Bazouges, Bruno Lebreton, ont livré, dans le cadre de l'opération « Répondre présent », 1 600 masques chirurgicaux à la mairie.

La commune a commandé 2 200 masques alternatifs en tissu lavables via l'Association des maires de France : soit un masque par habitant âgé de 6 ans et plus. Les masques ont été mis à disposition les 10 et 13 juin. Pour les personnes n'ayant pu se déplacer pour récupérer leurs masques, il est toujours possible de se rendre à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile et pour les enfants : livret de famille et pièce d'identité de l'enfant. Les masques pour les personnes de 70 ans et plus ont été portés au domicile par les membres du CCAS. La commune précise que les masques dits alternatifs sont une protection supplémentaire qui accompagne les gestes barrières et les limitations de déplacements en vigueur.

Formulaire :

vignoc.fr/fr/actualite/212709/masques-alternatifs-inscription

Les commerces

pendant le confinement

Pendant le confinement, les commerces sont restés au service des habitants et ont fait preuve d'initiative. Ils ont mis en place les gestes barrières, comme à la boulangerie. Biscuits and Co, Bio Taupes et l'épicerie ont proposé un service en drive. Le Refuge a proposé un système de commandes prépayées. Merci à eux.

05

Eugénie Gauvin s'en est allée à l'aube de ses 97 ans.

Doyenne de la commune, elle était l'épouse de M. Mathurin Gauvin (†) ancien adjoint au Maire



Madame Gauvin est née à Guipel à la Normandie le 8 mai 1923, elle fréquente l'école communale et dès sa jeunesse participe aux travaux de la ferme avec ses parents.

Le 17 octobre 1950, elle se marie avec Mathurin Gauvin, ils s'installent à Gras de vache à Vignoc en tant qu'agriculteurs.

De cette union sont nés 4 enfants Monique, Gérard, Michel et Patrick.

Puis la famille s'agrandit de 6 petits-enfants et une arrière petite fille.

En 1981 au décès de son époux, elle continue d'exploiter la ferme avec son fils Patrick puis en 1987 prend une retraite bien méritée.

À la retraite, elle s'adonne à ses loisirs : se rend aux courses cyclistes encourager son fils, s'occupe de ses petits-enfants et de son arrière-petite fille, jardine, prend soin de ses fleurs, pratique la bicyclette avec sa sœur et ses copines sans oublier les bons petits plats qu'elle cuisine pour sa famille et ses amis.

Eugénie est entrée à la Maison de retraite Ste Anne de Tinténiac en 2018 et y a séjourné jusqu'au mercredi 12 mars jour de son décès.

L'entreprise PLASTIC OMNIUM située à Guichen, équipementier automobile, a offert au personnel de la commune 15 visières à l'occasion de l'ouverture des écoles.

Emeline RICHARD, membre de l'entreprise, a remis les visières pendant la préparation de l'accueil scolaire.

Un grand MERCI à cette entreprise de la part de la municipalité !



66 convives au repas du CCAS

Fidèle à la tradition, le samedi 29 février le centre communal d'action sociale avait convié les seniors de plus de 70 ans à ce temps annuel de convivialité. Dans une ambiance chaleureuse, ils ont été accueillis à l'Auberge du Tertre par Daniel HOUITTE, 1^{er} Adjoint et Françoise LEFEUVRE, Adjointe Vice-présidente du CCAS. Parmi eux, les aînés de la journée Thérèse Chapon 93 ans et Roger Viel 91 ans. Les doyens de la commune étaient absents pour des raisons de santé. Les résidents vignocois des maisons de retraite et les séniors absents à ce déjeuner pour une raison majeure, ont reçu un colis.



06

confinement - Plan de veille

Dès le début du confinement, le Centre Communal d'Action Sociale a activé un plan de veille pour les personnes âgées, isolées ou malades.

Cette veille se traduit par un appel téléphonique :

- **pour s'assurer que tout va bien,**
- **que la personne ne manque de rien,**
- **et proposer de l'aide (courses, portage de pain, pharmacie ...).**

La population de seniors compte 30 foyers de plus de 80 ans dont 5 de plus de 90 ans, 70 % d'entre eux sont entourés d'un enfant résidant sur la commune.

Partant de ce constat, la priorité a tout d'abord été portée aux personnes âgées n'ayant pas de soutien familial à proximité puis s'est ensuite étendue à tous.

Sur notre territoire, l'association Ben es sei nous (aides à domicile) est très présente et intervient dans un grand nombre de ces foyers (aide à la personne, courses et ménage).

Il est à noter que nous disposons d'un carnet d'adresses de bénévoles qui ont proposé leur service et nous les remercions.

Le CCAS est à votre écoute ! N'hésitez pas à appeler le secrétariat de la Mairie au 02 99 69 82 46.

PRENONS SOIN LES UNS DES AUTRES !

activités séniors

Devant l'appel à la prudence du Gouvernement, des précautions sanitaires à respecter (désinfection des salles et du matériel, distanciation...) et des conditions restreignant les rassemblements à 10 personnes au maximum

**LES COURS D'INFORMATIQUE
ET LES ATELIERS D'ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTES
SONT SUSPENDUS.**

animations inter générationnelles

Menées de concert avec le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre de Loisirs, ces journées ont vu le jour en janvier de cette année.

Le 26 février pour la 2^{ème} animation, accompagné de leur animateur, Tom - Ryan - Yani - Arthur - Lucas et Alistair ont retrouvé les boulistes du mercredi au parc de loisirs pour une initiation à la pétanque.

Après quelques parties, l'après-midi s'est clôturé par un goûter offert par le Centre de Loisirs que les enfants ont pris plaisir à distribuer. Les seniors ont apprécié ce geste.

Le programme prévu pour le 1^{er} semestre avec une animation par mois a été stoppé en raison des conditions sanitaires.

Les journées citoyennes, la balade vélo avec pique-nique ainsi que les ateliers lasure du four et cuisine sont reportés à des jours meilleurs.



les plateformes communales resteront fermées définitivement

Fermées depuis le début du confinement, les déchèteries du SMICTOM VALCOBREIZH ont ouvert pour les particuliers le mardi 12 mai, uniquement sur rendez-vous. Pour les plateformes communales de Vignoc et La Mézière, les conditions de réouverture ne sont pas réunies.

Les déchèteries du SMICTOM VALCOBREIZH rouvrent leurs portes aux particuliers à partir du 12 mai. Cette réouverture ne concerne pas les plateformes communales des déchets verts de La Mézière et Vignoc. Fermées elles-aussi au moment du confinement, elles ne rouvriront plus car elles ne sont notamment pas conformes aux nouvelles règles environnementales. Il faudra donc se rendre dans l'une des déchèteries du SMICTOM VALCOBREIZH (Melesse, Montreuil-sur-Ille et Tinténiac pour les plus proches).

A compter du 12 mai, Vignocois et Macériens pourront donc déposer, au sein des déchèteries gérées par le SMICTOM VALCOBREIZH, tous types de déchets y compris les déchets verts conformément aux règles sanitaires et environnementales en vigueur. L'accès aux déchèteries se fait sous certaines conditions. Leur accès pourra se faire uniquement sur rendez-vous pour limiter la fréquentation et ainsi garantir la distanciation sociale et les gestes barrières.

Les inscriptions sont possibles en complétant un formulaire mis en ligne sur le site Internet (www.smictom-ille-rance.fr) ou **par téléphone de 9h à 12h du lundi au vendredi** (hors jours fériés) au **02 99 68 17 27**. Les usagers auront à leur disposition des créneaux de 15 minutes pour effectuer leur dépôt. Pour faciliter la réservation et éviter l'engorgement de la ligne téléphonique, il est demandé de privilégier la prise de rendez-vous par le biais du formulaire en ligne. Les personnes qui se présenteraient sans avoir pris rendez-vous se verront refuser l'accès aux déchèteries.

Pourquoi ne pas rouvrir les plateformes communales de dépôt des déchets verts ?

La gestion des déchets a évolué ces vingt dernières années. Aujourd'hui, elle ne relève plus d'une compétence communale mais intercommunale. A l'échelle de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, cette compétence est gérée par le SMICTOM VALCOBREIZH, service public des déchets qui regroupe 52 communes dont font partie La Mézière et Vignoc.

Depuis la création des plateformes de déchets verts de Vignoc et La Mézière, les règles environnementales se sont renforcées et les plateformes communales ne répondent plus aux exigences réglementaires.

Pourquoi ne pas changer ses pratiques ?

Cette fermeture des plateformes de déchets verts, c'est aussi l'occasion de changer ses pratiques dans la gestion de ses déchets verts. Depuis la mise en place du confinement, beaucoup l'ont fait en pratiquant le mulching, le broyage ou encore le compostage. Afin de vous faire découvrir ces pratiques, le SMICTOM VALCOBREIZH se propose de vous accompagner par des opérations de broyage des végétaux et de ventes de composteurs à prix réduit dès que les conditions sanitaires le permettront.



la grande lessive du jeudi 26 mars

Dans le cadre de la Grande Lessive créée en 2006 par l'artiste plasticienne Joëlle Gonthier, les élèves des écoles maternelle et élémentaire ont exposé dessins et fleurs aux balcons et baies vitrées.

Cette initiative des directrices des 2 écoles a reçu le soutien de la municipalité.

Optimisme et couleurs aux fenêtres de Vignoc pour une journée printanière de confinement.

07



garde mutualisée

pendant les vacances de printemps

Pendant les vacances d'avril, le service minimum d'accueil de La Mézière a été ouvert aux familles de Vignoc, il a permis aux familles dont l'un des parents a une profession qualifiée "d'utile à la gestion de la crise sanitaire" de bénéficier de ce service et de pouvoir ainsi trouver une solution de garde pour ses enfants". L'organisation de ce service minimum a été pris en charge par la commune de Vignoc.

état civil

NAISSANCES

Anaë LE DOLEDEC	7 rue Charlotte Lancelot	née le 3 février 2020
Léopold ETESSE	18 rue de la Poste	né le 18 février 2020
Saki FROMONT	12 rue de la Poste	née le 10 mars 2020
Quentin BAYLE	6 impasse du Clos Long	né le 16 avril 2020
Livio LAVOUE	12 place de l'Eglise	né le 23 avril 2020
Léo SIMON	Le Ranson	né le 27 avril 2020

DECES

Eugénie LEBRET veuve GAUVIN	
La Paumerie	décédée le 11 mars 2020
Rémi ADAM	
Le Ranson	décédé le 21 mars 2020

animation dans un quartier

pendant le confinement

Les habitants de l'Allée du Clos Long sortaient le soir à 20h pour applaudir les soignants. L'un d'eux à pris sa guitare, un autre un second instrument et cela s'est transformé en concert improvisé entre voisins chaque vendredi soir, chacun devant chez soi pour respecter les mesures de distanciation. Super initiative collective pour garder le moral dans une période compliquée.



08



Réouverture des écoles

Trois réunions préparatoires à la réouverture des écoles ont eu lieu en mai, en étroite collaboration entre la municipalité, les directrices des écoles élémentaire et maternelle, les représentants des parents d'élèves et le Directeur du Centre de Loisirs. Les réflexions ont été menées dans un soucis d'accomplissement d'un triple devoir pédagogique, politique et moral afin de réouvrir les écoles en respectant les consignes drastiques de sécurité sanitaires et organisationnelles préconisées par la commission scientifique Covid -19 et recommandées par l'Etat.

Le jeudi 14 mai, 146 des 249 élèves scolarisés à Vignoc ont repris le chemin de l'école. En élémentaire, la totalité des familles souhaitant rescolariser leurs enfants ont pu le faire, familles prioritaires ou non.

En maternelle, il a manqué 4 places pour les moyennes sections.

Le Centre de loisirs n'a pas obtenu la validation de réouverture et n'est donc pas en mesure d'assurer les temps d'activités périscolaires (TAP) et l'accueil périscolaire du soir. Un conseil extraordinaire commun aux deux écoles a alors mis au vote l'organisation de la semaine scolaire, de façon provisoire, sur 4 jours avec une modification des horaires : 8h45 - 12h15 / 14h00 - 16h30. Vote favorable et entériné par le DASEN.

La municipalité a mis en place un accueil périscolaire de 7h30 à 8h35 les jours d'école et assure la restauration dans les conditions sanitaires totalement respectées.

Les 102 enfants scolarisés en élémentaire à l'école Simone Veil ont été répartis en 5 groupes. Les 37 enfants dont les parents ont fait le choix de ne pas les rescolariser peuvent poursuivre une continuité pédagogie de façon numérique.

A l'école maternelle Jean de la Fontaine, 3 groupes sont accueillis grâce à la présence de deux enseignantes et à la mise à disposition de deux ATSEM par la Mairie, pour l'accueil d'un troisième groupe. Les enfants sont accueillis par roulement à raison de 8 à 9 élèves en moyenne par classe.



Il y a un an, le projet Eldor'Ados commença sa belle histoire...

Dans chaque histoire, il y a toujours des difficultés à affronter. Depuis le mois de mars, Eldor'Ados affronte la contrainte du confinement et des distanciations physiques. En effet, nous avons dû réinventer ce projet pour affronter ce contexte si particulier...

Au début du confinement, sur Instagram, les animateurs postaient défis et énigmes pour divertir les jeunes pendant ces vacances d'Avril si particulière. Ce réseau social permettait aux jeunes et aux animateurs de garder ce lien créé depuis maintenant un an.

Très vite, jeunes et animateurs eurent l'envie de se retrouver pour vivre des animations de nouveau ensemble. Nous décidâmes donc de créer un serveur sur la plateforme de communication en ligne « Discord ». Sur ce serveur, 25 jeunes se sont connectés pour parler, rire, et partager des animations à l'écrit et à l'oral. Depuis le début du projet Eldor'Ados, l'un des objectifs est d'« Accompagner les jeunes dans leurs projets, se baser sur leurs envies ». Pendant cette période, en restant chacun derrière son propre écran, nous avons souhaité davantage développer cet objectif. En effet, dès la création du Discord, des jeunes prirent les commandes du serveur pour partager leurs connaissances informatiques avec les autres jeunes. Le mardi 21 avril, les animateurs leur ont proposé une première animation en ligne : un loup-garou. Suite à cette animation, certains jeunes ont proposé différentes idées d'activités en ligne (dessiner c'est gagné, petit bac, loup-garou, etc...), d'autres, ont souhaité préparer et animer des jeux pour les autres jeunes d'Eldor'Ados (Escape Game, blind test, qui veut gagner un breton, compléter les paroles, livre dont vous êtes le héros, etc...).

09

Pour accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet individuel ou collectif, les animateurs étaient régulièrement présents sur le serveur pour échanger avec eux.

Habituellement, nous organisons une sortie entre chaque période de vacances. Le confinement ne nous a pas freiné dans nos habitudes. En effet, le vendredi 8 et samedi 9 mai, un Escape Game en visio a été proposé par Lova Game (organisateur d'événements). Les jeunes devaient de chez eux, réussir à sauver un agent secret et des milliers d'innocents. Ils étaient mis en relation via une connexion vidéo avec un agent enfermé dans un local technique de l'aéroport de Kiev en Ukraine. Grâce aux jeunes, il devait désamorcer une bombe et sortir de la pièce en moins de 60 minutes.

Après plusieurs semaines d'animation en ligne, un jeune proposa d'enregistrer un jeu pour notre chaîne YouTube spécial radio, créée dans le cadre de notre projet radio. Ce projet doit également se réinventer jusqu'au retour à la normale. Nos créations seront à écouter sur notre chaîne YouTube : Accueil et Loisirs Radio

CONTACT

Corentin DEFFAINS

Les jeunes ont également des petits messages pour vous :

Emma « Pendant cette période du COVID-19 on ne peut plus faire d'activités avec l'Eldor'Ados, mais Corentin et Mathilde ont quand même trouvé un moyen de réunir ceux qui le souhaitent ! On fait des jeux en ligne et on s'appelle tous ensemble. Nous, les ados, nous pouvons même animer nos propres jeux, c'est vraiment super ! »

Tristan « J'ai bien aimé faire des animations, ça occupait et on s'amusait bien. »

Laurent « J'ai bien aimé organiser un événement, car comme ça je ne m'ennuyais pas durant les temps sans les cours. »



Eldor'Ados :
l'histoire du confinement !



Prolongation du prix "Cap BD 2020"

Puisque les circonstances nous ont un peu bousculés et qu'il nous a semblé que les sélections de ce prix étaient particulièrement appréciées, la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné a décidé d'allonger la durée de Cap BD 2020 jusqu'au 18 octobre. Ainsi vous aurez tous et toutes le temps de lire l'ensemble des bandes dessinées proposées avant de voter pour celles que vous préférez. Et si de nouveaux lecteurs veulent se joindre aux participants, il n'est pas trop tard !

Concours de Lecture pour les enfants du primaire : jusqu'en septembre !

10

Le coronavirus nous a empêchés d'aller à l'école, de voir les copains mais aussi de lire les livres du concours de lecture... On ne va pas se laisser faire ! Le concours ne va donc pas s'arrêter tout de suite, il va se poursuivre jusqu'à la fin de l'été et nous remettrons les prix aux gagnants au courant du mois de septembre. Vous avez encore le temps de découvrir de nombreux livres et donc de faire quelques beaux voyages de plus. Pour ceux qui ne se sont pas déjà lancés, il est encore temps : trois livres lus, trois bonnes réponses et c'est le cadeau assuré. On vous attend nombreux dès la réouverture de la bibliothèque.

Un p'tit conseil de lecture

Le bal des folles de Victoria Mas,

éditions Albin Michel, paru en Août 2019 et Prix Renaudot des Lycéens en 2019

Pour son premier roman, Victoria Mas a choisi d'évoquer la condition féminine dans le Paris du XIX^{ème} siècle.

Etre soumises et silencieuses, voilà ce qui est exigé des femmes. Dans cette société dirigée exclusivement par les hommes, elles ne peuvent en aucun cas s'émanciper de la place qui leur a été attribuée, sous peine d'être internées à la Salpêtrière. Mais il est parfois difficile de se taire, surtout lorsque l'on est un esprit libre. Eugénie, une jeune femme de 19 ans, en fait la triste expérience. Un instant de faiblesse, ou de trop grande confiance, et la voilà mise au ban de sa famille et traînée de force entre les murs de l'hôpital parisien.

En parallèle de l'histoire d'Eugénie, ce livre raconte la façon dont était traitée ce que l'on nommait la "folie", avant que les connaissances scientifiques ne permettent de la comprendre.



Copyright Albin Michel 2019

ASVHG Basket

« Carton plein » pour le premier SUPER LOTO d'ASVHG BASKET (Avenir Sportif Vignoc Hédé Guipel)

Ce dimanche 1^{er} mars 2020, dans la salle Ille et Donac de Tinténiac, s'est déroulé le premier LOTO du club de basket ASVHG, et ce fut un véritable succès !

En effet, la salle était comble, avec plus de 550 personnes. 3 150 € de lots ont été remis aux heureux gagnants.

Des parents des joueurs ont contribué à ce succès en apportant des gâteaux vendus aux joueurs du loto.

De plus, ce sont près de 600 crêpes qui ont été confectionnées devant les joueurs du loto, ainsi que les galettes saucisses, sandwiches... tous les bénéficiaires de la buvette aideront au fonctionnement du club de basket pour l'achat de matériel, financement des stages etc.

Merci à NETTO de Tinténiac, mais aussi à la boulangerie DESMARIEUX de La Chapelle Chaussée pour leur contribution.

Un grand merci aux parents pour leur aide, merci aux membres du bureau et à tous les bénévoles, sans toutes ces personnes ce premier LOTO n'aurait pas connu un tel succès.

Christèle Présidente, et l'ensemble des membres du bureau.



VIGNOC YOGA & BIEN-ETRE

VIGNOC YOGA & BIEN-ETRE CHERCHE UNE NOUVELLE PRESIDENCE.

Née en 2005, l'association Vignoc Yoga & Bien-Être a réuni déjà un bon nombre d'adhérents, au début avec un seul cours, le succès étant, 2 autres cours se sont ouverts en 2011.

Fin décembre 2019, lors de l'Assemblée Générale, le bureau constitué de Etienne Regnault vice-président ; Christiane Lareur, trésorière ; Stéphanie Chaussée, secrétaire ; Claudine Corradini-Mochet et Patricia Regnault, membres, ont acté que la présidente Rolande Préchoux ne souhaitait pas se représenter : « Depuis treize ans que j'exerce cette fonction, il est temps de passer la main ». Mais devant le manque de candidat à ce poste, afin que l'association ne soit pas en veille, Rolande Préchoux assure l'intérim jusqu'à la fin de la saison.

Une nouvelle A.G. sera fixée, dès que la situation sanitaire due au coronavirus le permettra.

Naturellement les cours ont été suspendus suite à cet événement, et le bureau réfléchit à la nouvelle organisation afin que les séances reprennent dans de parfaites conditions en septembre et attend d'ores et déjà les prés-inscriptions pour la rentrée prochaine avec une nouvelle présidence à élire.

Séances le lundi à 19h15 & 20h30 et le mercredi à 18h15 à la salle de motricité Ecole Simone Veil.



11

Soirée moules frites du 4 juillet 2020

Face à cette situation inédite liée au coronavirus, les dernières annonces gouvernementales nous imposent d'éviter les rassemblements qui sont autant d'occasion de propagation du virus. Nous sommes, par conséquent, contraints d'annuler notre moules-frites qui devait se tenir le samedi 4 juillet 2020.

Vignoc gym danse

Le gala de l'association Vignoc gym danse est annulé.

APEMA

La fête de l'école prévue le samedi 27 juin est annulée.



Comité des Fêtes

Don au personnel soignant

Le Comité des fêtes a souhaité apporter du réconfort aux équipes des urgences de Rennes en leur proposant un petit déjeuner pour les équipes de jour et dessert pour les équipes de nuit.





Les gestes simples contre le coronavirus

Je limite les contacts avec les autres

Je ne serre pas la main



Je n'embrasse pas



Je ne rends pas visite aux personnes malades



Je ne prête pas ma bouteille



Je me lave les mains avec du savon très souvent



Je peux utiliser un gel désinfectant



Je tousse ou j'éternue

dans mon coude



dans un mouchoir



J'utilise un mouchoir une seule fois et je le jette à la poubelle



Pour plus d'informations sur le coronavirus j'appelle le 0 800 130 000

Si j'ai de la fièvre, si je tousse, j'appelle mon docteur



Si j'ai du mal à respirer

J'appelle le 15

ou je contacte le 114 si j'ai des difficultés à entendre ou à parler



Retrouvez les posters sur le confinement et l'attestation de déplacement simplifiée sur www.santebd.org

Où trouver SantéBD ?



ou sur le site internet
www.santebd.org

SantéBD a le soutien de :



Le Val d'Ille-Aubigné participe au Fonds Covid Résistance, initié par la Région Bretagne

Le Val d'Ille-Aubigné s'est immédiatement associé à la mise en place d'un dispositif d'aide régionale pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire du coronavirus. Un Fonds dit de «résistance» de plus de 25 M€ constitué par la Région, la Banque des Territoires, les Conseils Départementaux et des intercommunalités de Bretagne, dont le Val d'Ille-Aubigné.

M. Jaouen, Président du Val d'Ille-Aubigné : « Cette mobilisation collective des territoires dans un délai extrêmement court montre notre capacité à apporter des réponses adaptées aux acteurs économiques face aux incertitudes des conséquences de la crise du Covid-19. Mobiliser le maximum de moyens et les mutualiser, s'assurer de la complémentarité des aides: telles sont les ambitions de ce dispositif multi-parterarial pour que nos commerçants, artisans, travailleurs indépendants puissent continuer à participer à la dynamique économique locale»

conseil municipal

Conseil Municipal du 06 février 2020

Voirie / Zac « Vallon des Fresches » - Etude d'aménagement des abords de la ZAC « Vallon des Fresches » secteur du Tertre - Approbation

Considérant le flux actuel véhicules, piétons et le futur flux avec l'apport de constructions dans le secteur du Tertre, Considérant l'enjeu d'étudier un aménagement routier et piéton du secteur de la rue du Pont jouxtant la ZAC Vallon des Fresches et la rue du Tertre, Daniel Houitte, Adjoint Délégué indique qu'il est nécessaire de mener une étude d'aménagement des abords de la ZAC « Vallon des Fresches » secteur du Tertre.

Dans le cadre des travaux de viabilisation des lots et des aménagements d'espaces publics et voies de la ZAC Vallon des Fresches, le cabinet SERVICAD a été missionné par le Groupe Launay pour le suivi des travaux, Daniel Houitte, Adjoint Délégué propose que l'étude d'aménagement des abords de la ZAC Vallon des Fresches - secteur du Tertre soit réalisée par ce cabinet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'aménager les abords de la ZAC « Vallon des Fresches » secteur du Tertre (rue du Pont, rue du tertre), approuve valide la proposition tarifaire du cabinet SERVICAD pour un montant de 13 750 € HT soit 16 500 € TTC.

VOIRIE / Affaire LESSARD-GUINTOLI - Protocole d'accord transactionnel - Nouvelle version - Approbation

La société GUINTOLI est intervenue, début janvier 2015, pour effectuer des travaux sur les parcelles cadastrées section ZD n°63 et 64 situées dans le secteur du lieu-dit « La thomassière » à Vignoc et appartenant au GAEC MONTBOURCHER.

Les travaux ont nécessité la circulation de semi-remorques, notamment sur la voie communale n°8 (VC 8).

Après la circulation de ces véhicules, la commune a constaté des dégradations affectant la chaussée de la voie communale n°8.

A l'initiative de la commune, un diagnostic de l'état de la chaussée a été demandé et réalisé par la Direction technique déléguée centre Ouest (DTE). La commune a également saisi son assureur protection juridique, la compagnie DAS, laquelle a mandaté le cabinet EUREXO-PJ afin qu'il procède à une expertise amiable des désordres.

La DTE et le cabinet EUREXO-PJ ont confirmé la dégradation de la chaussée de la VC 8.

La société EUROVIA a été sollicitée pour établir un devis des travaux de réfection de la chaussée. Il en ressort qu'il s'élève à la somme de 10 804,37 €. Les premières tentatives amiables n'ont pas abouti. Le tribunal administratif de Rennes a été saisi par la commune.

Au fil du temps, la commune et les parties adverses se sont rapprochées pour mettre fin au litige.

Il est convenu ce qui suit :

La société GUINTOLI s'engage à verser à la commune de VIGNOC une indemnité de 4 800 € TTC en réparation des désordres.

La commune émettra un titre de recettes exécutoire d'un montant de 4 800 € ayant pour objet « réparation des désordres affectant la voirie communale n° 8 : remboursement d'une partie du coût de reprise supporté par la commune à hauteur de 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC ».

En contrepartie, la commune de VIGNOC s'engage à se désister de l'instance enregistrée devant le Tribunal administratif de RENNES.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du protocole ci-dessus cité.

URBANISME / Viabilisation des lots quartier du Chêne Augué - Eurovia - Avenant n°2 - Approbation

Vu la délibération en date du 06/04/2017 approuvant le projet de viabiliser 8 lots dans l'espace public intitulé « Plaine verte ».

Vu la délibération en date du 26/06/2019 approuvant le marché de travaux. Gilles Lesage, Adjoint Délégué expose au conseil municipal qu'en raison des conditions climatiques l'entreprise EUROVIA a dû intervenir pour réaliser un « écrémage » et un empiérement supplémentaire sur la voirie principale afin de permettre la poursuite des travaux des réseaux souples. De ce fait, un avenant supplémentaire (N°2) est présenté à hauteur de 3 084,60 € HT soit 3 701,52 € TTC.

EUROVIA	HT	TTC
Marché initial	48 162,20	57 794,64
Avenant 1	2 086,80	2 504,16
Avenant 2	3 084,60	3 701,52
	53 333,60	64 000,32

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 présenté par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 3 084,60 € HT soit 3 701,52 € TTC.

URBANISME / Secteur des camélias - rue de la poste - Emprises foncières - Etablissement public foncier - Rachat de la parcelle AA n°43 et AA n°410 - Approbation

Jean Le Gall, Maire rappelle le projet de la commune et de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné portant sur un renouvellement urbain en cœur de bourg - allée des camélias et rue de la poste.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises Rue de la Poste. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'actions foncières signée le 22 Novembre 2016.

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

Date	Vendeurs	Parcelles	Nature	Prix de vente
10/01/2017	Consorts GOIC	AA n°43 et AA n°410	Terrain + Maison	75 000,00 €

Madame Daphné PRIVET demeurant 14, Rue du Calvaire à Gevezé (35850) a émis le souhait de racheter le terrain cadastré AA n° 43 comprenant une maison d'habitation par offre d'achat reçue à l'étude notariale SCP Komaroff-Boulch-Crossoir en date du 19 Décembre 2019.

- Pour procéder au rachat des emprises foncières acquises par l'EPF Bretagne, la commune de VIGNOC a désigné l'acquéreur suivant : Madame Daphné PRIVET pour l'acquisition de la parcelle AA n° 43 pour une contenance totale de 70 m².

- et acquéreur a été choisi avec le concours de l'EPF Bretagne ; La Commune émet donc le souhait que l'EPF Bretagne cède à l'acquéreur sus-désigné les biens suivants :

Commune de VIGNOC	
Parcelle	Contenance cadastrale en m ²
AA n° 43	70 m ²
Contenance cadastrale totale	70 m²

13

Considérant que pour mener à bien le projet du « secteur Allée des Camélias », la commune de VIGNOC a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées Rue de la Poste,

Considérant la demande d'achat par courrier de Madame Daphné PRIVET en date du 19 Décembre 2019, il convient que l'EPF Bretagne revende à Madame Daphné PRIVET les biens suivants actuellement en portage : parcelle AA n°43.

Considérant que le prix de revient s'établit conformément à l'article 18 de la convention opérationnelle et est aujourd'hui estimé à soixante et onze mille euros TTC, se décomposant comme suit (détail joint en annexe) :

- Prix hors taxe : 68 473,24 EUR ;

- Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 % : 2 526,76 EUR,

Considérant que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur la marge.

Considérant que les chiffres du tableau ci-annexé sont susceptibles d'évoluer pour coller à la réalité des dépenses supportées par l'EPF Bretagne et qu'en conséquence la commune de VIGNOC remboursera en outre à l'EPF Bretagne, sur justificatif, toute charge, dépense ou impôt, non prévu sur le tableau ci-annexé, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ce bien au titre du portage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à Madame Daphné PRIVET la parcelle AA n° 43, approuve la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à Madame Daphné PRIVET, des biens ci-dessus désignés, au prix de soixante et onze mille euros TTC.

URBANISME / Secteur des Camélias - rue de la poste - Emprises foncières - Etablissement public foncier - Rachat de la parcelle AA n°44 et AA n°99 - Approbation

Jean Le Gall, Maire rappelle le projet de la commune et de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné porte sur un renouvellement urbain en cœur de bourg - allée des camélias et rue de la poste.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises Rue de la Poste. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'actions foncières signée le 22 Novembre 2016.

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

Date	Vendeurs	Parcelles	Nature	Prix de vente
08/09/2017	HOUAL	AA n°44 et AA n°99	Terrain + Maison	110 000,00 €

Madame LACOUR Alexandra demeurant 45 Bis Rue de la Libération à Guipry-Messac (35480) a émis le souhait de racheter la maison sis 15, Rue de la poste cadastré AA n° 44 par offre d'achat reçue en l'étude notariale SCP Komaroff-Boulch-Crossoir en date du 18 Décembre 2019.

Pour procéder au rachat des emprises foncières acquises par l'EPF Bretagne, la commune de VIGNOC a désigné l'acquéreur suivant :

Madame LACOUR Alexandra pour l'acquisition de la parcelle AA n° 44 pour une contenance totale de 129 m².

Cet acquéreur a été choisi avec le concours de l'EPF Bretagne ;

La Commune émet donc le souhait que l'EPF Bretagne cède à l'acquéreur sus-désigné les biens suivants : parcelle AA n°44.

Considérant que pour mener à bien le projet du secteur « Allée des Camélias », la commune de VIGNOC a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées Rue de la Poste,

Considérant la demande d'achat par courrier de Madame LACOUR Alexandra en date du 18 Décembre 2019, il convient que l'EPF Bretagne revende à Madame LACOUR Alexandra les biens suivants actuellement en portage, parcelle AA n°44,

Considérant que le prix de revient s'établit conformément à l'article 18 de la convention opérationnelle et est aujourd'hui estimé à quatre vingt dix mille quatre cent quatre vingt dix neuf euros TTC, se décomposant comme suit (détail joint en annexe) :

- Prix hors taxe : 90 499,00 EUR ;

- Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 % : 0,00 EUR,

Considérant que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur la marge.

Considérant que les chiffres du tableau ci-annexé sont susceptibles d'évoluer pour coller à la réalité des dépenses supportées par l'EPF Bretagne et qu'en conséquence la commune de VIGNOC remboursera en outre à l'EPF Bretagne, sur justificatif, toute charge, dépense ou impôt, non prévu sur le tableau ci-annexé, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ce bien au titre du portage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à Madame LACOUR Alexandra la parcelle AA n°44, approuve la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à Madame LACOUR Alexandra, des biens ci-dessus désignés, au prix de quatre vingt dix mille quatre cent quatre vingt dix neuf euros TTC.

14

FINANCES / Budget principal - ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2020 (Etude d'aménagement des abords de la ZAC et mobilier supplémentaire cantine école maternelle) - Approbation

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, en l'absence d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement d'ordre réel, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (Chapitre 16) et les restes à réaliser.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Il convient de se prononcer sur les points suivants :

- Acquisition de mobilier pour la restauration maternelle pour un montant de 1 655.54 € HT soit 1 986.65 € TTC.

- Etude d'aménagement des abords de la ZAC Vallon des Fresches - secteur du Tertre - rue du Pont - rue du tertre pour un montant de 13 750 € HT soit 16 500 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'anticipation des crédits ci-dessus cités, indique que les crédits seront repris au budget primitif 2020.

FINANCES / Conseil des sages - Congrès des conseils des sages - Remboursement des frais - Coordinatrice - Approbation

Madame Anne-Marie Havet, coordonnatrice du conseil des sages a participé au congrès national de la fédération des sages à La Roche sur Yon, les 14, 15 et 16 novembre 2019. Madame Anne-Marie Havet a avancé les frais de nuitées et de repas pour un montant de 344 €. Il est proposé de rembourser Madame Anne-Marie Havet à hauteur de l'inscription budgétaire soit 200 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement des frais avancés par Madame Anne-Marie Havet sur la base de l'enveloppe budgétaire 2019 soit 200 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Délégation du conseil municipal au maire - Acter

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 24 avril 2014, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire, le Maire rend compte à l'assemblée de décisions prises :

Objet	Lieu	Fournisseur	Montant TTC
Formation nouvel outil budgétaire	Maire	JVS Maitisem	120 €
Menuiserie changement	Maire	Menuiserie Delahaye	1 187 €
Stores - (suite annulation devis store bretagne)	Ecole maternelle	Magitec	2 455 €
Pilotes pour tondeuse	Atelier	Bennes Motoculture	63,88 €

Décision de ne pas préempter : tableau consultable en mairie
Le conseil municipal en prend acte.

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné - Schéma de développement culturel 2019-2023 - Charte d'adhésion et ses annexes - Approbation

Vu la délibération du 09 octobre 2018 du conseil communautaire approuvant le schéma de développement culturel de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et prenant les compétences : Gestion d'un réseau informatique et d'un programme d'animations artistiques et culturelles au sein des bibliothèques et médiathèques communales,

Vu la délibération en date du 5 septembre 2019 de la commune de Vignoc approuvant la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné,

Vu la délibération en date du 14 octobre 2019 de la commune de Vignoc portant sur la gratuité du service comme l'ensemble du réseau.

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser les services de lecture publique sur l'ensemble du territoire (mutualisation des ressources documentaires, définir et adopter des règles communes assurant l'égalité d'accès aux services et la circulation des documents), une charte du réseau des bibliothèques et médiathèques de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et ses annexes ont été rédigées (documents consultables en mairie).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la charte et ses annexes.

VAL D'ILLE-AUBIGNE

Lecture et commentaire des comptes rendus des 10/12/2019 et 14/01/2020.

Conseil Municipal du 05 mars 2020

Urbanisme / Contrat d'objectif - Pôle équipement - Présentation de l'hypothèse retenue (Présence du Cabinet Sinopia)

Le cabinet SINOPIA présente et commente le projet de programmation des équipements publics : secteur Mairie-Ecoles.

Le conseil municipal en prend acte.

Finances / Vote du compte administratif 2019 - Budget Principal - Approbation

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées dans le budget principal de la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le compte de gestion élaboré par le Trésorier.

A l'issue de l'année 2019, la clôture des comptes présente :

- Une section de fonctionnement excédentaire de 237 018.86 €
- Une section d'investissement excédentaire de 233 349.20 €

Résultat de clôture 2019			
Budget Commune			
	Dépenses réalisées	Recettes encaissées	Résultat
Section de fonctionnement	1 095 843,08	1 332 861,94	237 018,86
002 Résultat reporté N-1	-	-	-
Résultat cumulé de fonctionnement			237 018,86
Section d'investissement	1 096 742,40	1 453 410,93	356 668,53
001 Résultat reporté N-1	-	-	123 319,33
Résultat cumulé d'investissement			233 349,20
Résultat Global de clôture			470 368,06

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la section de fonctionnement et la section d'investissement du compte administratif 2019 présenté ci-dessus.

FINANCES / Compte de gestion 2019 - Budget Principal - Approbation

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

	BUDGET A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2019)	HAUT AJOUTÉ À L'EXERCICE 2019	BUDGET DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT DE DÉPENSES DE BUDGETS PAS OPÉRÉS À L'EXERCICE 2019	BUDGET DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Fonctionnement	-120 358,30	242 276,48	242 276,48	316 484,34	237 018,86
Investissement	282 276,48	242 276,48	524 552,96	316 484,34	470 368,06
TOTAL I					
II - Budget des services à caractère administratif					
Travaux d'entretien de voirie				-120 470,34	-120 470,34
Concertation				242 423,34	242 423,34
Projet rénovation				316 484,34	316 484,34
Donc Total					
TOTAL II					
III - Budget des services à caractère industriel, et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2019.

FINANCES -/ Vote du compte administratif 2019 - Budget Lotissement - Approbation

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées dans le budget principal de la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le compte de gestion élaboré par le Trésorier.

Résultat de clôture 2019			
Budget Lotissement			
	Dépenses réalisées	Recettes encaissées	Résultat
Section de fonctionnement	92 200,11	342 033,61	249 833,50
002 Résultat reporté N-1	-	-	-
Résultat cumulé de fonctionnement			249 833,50
Section d'investissement	- 138 670,58	-	- 138 670,58
001 Résultat reporté N-1			-
Résultat cumulé d'investissement			- 138 670,58
Résultat Global de clôture			111 162,92

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2019.

FINANCES / La Gaule Vignoise - Remboursement de frais de fournitures - Approbation

Gilles Lesage, Adjoint Délégué, indique que l'association La Gaule Vignoise a engagé des frais pour remplacer les fixations des bouées situées dans l'étang communal par des câbles métalliques et non des cordes car elles ont été sectionnées à plusieurs reprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant 163.80 € à l'association La Gaule Vignoise.

ENVIRONNEMENT / SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) - Inventaire des cours d'eau - Validation

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), l'EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin) Vilaine vient de réaliser un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant, conforme à un cahier des charges validé par la commission locale de l'eau et l'IGN (Institut géographique national).

Par souci de cohérence hydrographique, l'inventaire a été fait à l'échelle de bassin hydrographique de la Vilaine en concertation avec des groupes de travail communaux.

Cet inventaire a été réalisé à partir de critères techniques de terrain et d'une démarche locale participative.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), l'EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin) Vilaine vient de réaliser un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant, conforme à un cahier des charges validé par la commission locale de l'eau et l'IGN (Institut géographique national).

Par souci de cohérence hydrographique, l'inventaire a été fait à l'échelle de bassin hydrographique de la Vilaine en concertation avec des groupes de travail communaux.

Cet inventaire a été réalisé à partir de critères techniques de terrain et d'une démarche locale participative.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend connaissance et valide les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la commune.

RESTAURATION SCOLAIRE / Tarif pour la livraison d'un panier repas - Approbation

La livraison de panier-repas pour enfants allergiques et bénéficiaires d'un PAI (Plan d'accompagnement personnalisé) a été demandée par les parents. La fourniture d'un panier-repas à un enfant constitue une dérogation à l'arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social.

Il vous est proposé la mise en place d'un protocole qui devra être signé par les parents (document consultable en mairie) et l'application d'un tarif spécifique.

Restauration « Enfant »				
HABITANT DE VIGNOC				
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
Prix Proposé	1,47 €	1,35 €	1,23 €	1,12 €
Quotient Familial	Sup à 650 €	De 650 € à 514 €	De 513 € à 330 €	Inf à 330 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de livraison d'un panier-repas pour les enfants bénéficiaires d'un PAI, valide le protocole, décide d'appliquer les tarifs ci-dessus.

TERRAIN SYNTHÉTIQUE / Avenant à la convention relative à un équipement sportif - Remboursement partiel des communes de Hédé, Guipel, Saint Symphorien, Saint Gondran et participation financière de la commune de Langouët - Approbation et Autorisation

Considérant que la situation de l'opération comptable fait apparaître un trop perçu par la commune de Vignoc, et la nécessité de régulariser la situation auprès des communes partenaires à l'exception de Langouët qui versera sa contribution en une seule fois, un avenant à la convention relative au financement du terrain synthétique est proposé afin de rembourser les communes ayant trop versées. (Document en annexe)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention relative à un équipement sportif, autorise le Maire à procéder à la régularisation de la situation comptable en émettant un mandant correspondant aux communes de Hédé/Bazouges, Guipel, Saint Symphorien, Saint Gondran.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Néotoa – cession de pavillons sur la commune de Vignoc- Approbation

L'Office Public de l'Habitat (OPH) NEOTOA a décidé de vendre 23 pavillons sur la commune de Vignoc.

Conformément aux dispositions de l'article L. 443-7 du code de la construction et de l'habitation, l'avis du conseil municipal de la commune d'implantation du bien immobilier est requis dans le processus d'instruction des demandes d'autorisation d'aliéner et notamment par rapport au prix de vente fixé.

La cession, au bénéfice des locataires occupants, se fera au prix de vente fixé par l'OPH NEOTOA variant de 1 457.50 €/m² à 1 479.92 €/m² selon la typologie du pavillon, avec deux abattements prenant en compte l'ancienneté et le niveau de ressources. Il est demandé au conseil de se prononcer. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'autorisation d'aliénation des biens susmentionnés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Délégation du conseil municipal au maire - Acter

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 24 avril 2014, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire, le Maire rend compte à l'assemblée de décisions prises.

Consultations	Objet	Lieu	Fournisseur	Montant TTC
Remplacement extincteurs	différents bâtiments		DESALTEL	205 €
Fleurissement	staber		Hurtbrenz	100 €
Fleurissement	staber		Vérila	1 329 €
Remplacement nouces plancher chauffant	ecole élémentaire		Molard	1 968 €
Fleurissement	staber		Smier	164 €
Fleurissement	staber		Pépinières Jean Huchet	289,56 €
Réparation gouttières	différents bâtiments		Lorand Dominique	830,48 €

Décision de ne pas préempter : tableau consultable en mairie

Le conseil municipal en prend ACTE.

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné - Lecture et commentaire des comptes rendus 11 février et 25 février 2020



urbanisme

Vous avez un projet de construction, de rénovation et/ou d'agrandissement pour votre habitation ou autre.

M Yves-Michel FRESNEAU, Architecte Conseiller, se fera un plaisir de vous aider gratuitement dans votre projet. Ses permanences sont sur rendez-vous. Un planning de ces permanences est consultable en mairie.

Permis de construire

- **LECHEVESTRIER Mathieu / CORDON Faustine** - ZAC Vallon des Fresches - quartier du tertre, lot n° 43a - maison individuelle - 23/01/2020

- **BARBISAN Benoît / FROGER Justine**
ZAC Vallon des Fresches - quartier du tertre, lot n° 18 - maison individuelle - 28/01/2020

- **SALIGOT Fredy / JOURDAN Camille**
ZAC Vallon des Fresches - quartier du tertre, lot n° 19 - maison individuelle - 07/02/2020

- **SINBANDHIT Vongpasith / SAUVE Amélie**
ZAC Vallon des Fresches - quartier du tertre, lot n° 78 - maison individuelle - 29/04/2020

- **GUINARD Mathieu / BENBERGHOUT Loïssa**
ZAC Vallon des Fresches - quartier du tertre, lot n° 29 - maison individuelle - 30/04/2020

Déclarations préalables

- **LEGLAS Kévin** 1 impasse des chataigniers - clôture - 20/02/2020

- **LEIZOUR Ronan** 16 allée des grandes guérinais - extension - 18/03/2020

- **AVRY Patrice** 14 allée l'ourée du grand clos - clôture - 10/03/2020

- **HORVAIS Didier et Marie-France** 15 allée du clos long - Conduit de cheminée - 16/03/2020

- **PEVRIER Romain** 6 rue du fournil - Modification d'ouvertures - 20/03/2020

conciliateur de justice

Son rôle est de vous recevoir, à votre demande, en cas de litige entre particuliers et de tenter un règlement amiable de leur différend plutôt que de saisir le Tribunal d'Instance. Il intervient également sur des problèmes de voisinage (clôtures, haies, bruits et autres nuisances) ou dérivants des contrats (vente non conforme à la commande, défaut de délivrance, prestation de service mal exécutée...), ainsi que des litiges entre propriétaires et locataires.

- **Mr JOUAN** assure une permanence par mois, sur rendez-vous à la mairie de **Hédé-Bazouges**, le mardi de 9h à 12h. Prendre contact auprès de la mairie au **02 99 45 46 18**.

- **Mr POIRIER** assure tous les 15 jours à la mairie de **La Mézière** le mardi de 9h00 à 11h30.

Prendre contact au **02 99 69 33 36**

comité des fêtes



fête de la bière



manifestations

à la salle Emile LEMETAYER (salle polyvalente)

Samedi 5 septembre
Forum des associations

Dimanche 27 septembre
Bal organisé par le club de la bonne entente et animé par Philippe Gerbeau

Dimanche 11 octobre
Bal organisé par le CATM et animé par Philippe Renault